

# ACTU CHOMAGE - 23 octobre 2008

<http://www.actuchomage.org/modules.php?op=modload&name=News&file=article&sid=4107>

## Jacques Kossowski : «Y a-t-il un avenir professionnel après 45 ans ?»

**Volontairement provocateur car réaliste, tel est le titre d'un rapport remis hier au ministre du Travail Xavier Bertrand et au secrétaire d'Etat à l'Emploi Laurent Wauquiez sur l'emploi des seniors. Quant à dire que son contenu soit révolutionnaire...**



Député des Hauts-de-Seine, maire de Courbevoie et secrétaire national de l'UMP à l'emploi des seniors, Jacques Kossowski rend aujourd'hui public son rapport sur les causes et remèdes au chômage des seniors. Il faut, selon lui, agir dès 45 ans en mettant en place un bilan de carrière obligatoire. Ce dispositif doit être réalisé par des organismes privés — mais certifié par le Ministère du travail — dans le cadre du DIF, et placé sous la tutelle des régions, véritables bassins d'emploi.

Le rapport «Y a-t-il un avenir professionnel après 45 ans ?» résulte d'une centaine de rencontres avec des représentants du monde de l'entreprise, des syndicalistes et des chercheurs d'emploi de plus de 50 ans. Chaque entretien a confirmé l'état des lieux suivants : le chômage des seniors — ce chômage qui est d'abord lié à l'âge — concerne malheureusement les salariés de plus en plus tôt, de plus en plus jeunes. Souvent dès 45 ans, parfois même dès 40 ans.

«La conséquence s'impose donc d'elle-même : on ne résoudra ce problème qu'en s'y attaquant le plus en amont possible, c'est-à-dire à 45 ans, à un âge où, professionnellement, tout reste encore possible», déclare Jacques Kossowski.

### Cap sur l'instauration d'un bilan de carrière dès 45 ans

Si en phase ascendante d'une carrière c'est l'expérience qui prime, c'est ensuite la formation qui devient primordiale. Là que réside l'objectif principal du bilan de carrière dès 45 ans : se former pour changer à temps de métier ou pour acquérir de nouvelles compétences, indispensables à la pratique d'une activité professionnelle évoluant constamment. Jacques Kossowski a donc imaginé une mesure complémentaire indispensable, sans surcoût pour les entreprises, et gérée par les régions.

Pour ne pas faire supporter le coût de ce dispositif aux entreprises, Jacques Kossowski souhaite que le bilan de carrière soit financé par les sommes considérables dépensées au titre de la formation professionnelle continue : un bilan qui serait assimilé à un DIF (Droit Individuel à la Formation) ramené à un an, et se décomposant en un bilan de carrière obligatoire suivi, selon les besoins du salarié, d'une formation qualifiante.

Et parce que ce sont en premier lieu les régions qui correspondent aux bassins d'emploi, parce que les salariés restent attachés à leur lieu de vie, l'entité régionale est la plus à même d'assurer la gestion des bilans de carrière, préconise son rapport.

«La France est aujourd'hui avec la Belgique le pays d'Europe où le chômage des seniors est le plus élevé. Nous n'avons plus le temps de nous demander s'il faut agir, mais comment agir ! C'est le sens de ma proposition», ajoute Jacques Kossowski.

(Source : [IndiceRH.net](http://IndiceRH.net))